



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 29 juillet 2026 (Réunion et visioconférence)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, VACHETTA, DURAND.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE – Relevé n°5

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2025-2026 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2026-2027 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

550829	AMICALE SPORTIVE DE BOISSET	8612	841819	A.S. DE ST SIMON	8605
565000	SAINT GEORGES	8612	890614	ASC MEDITERRANNEE	8605
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	524489	AM.S. CHEMINOTS ST PRIEST	8605
560227	ASS. FUTSAL SASSENAGE	8602	544713	S.C. ROMANS	8603
561015	FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU	8602	552388	FOOTBALL CLUB D AUBENAS	8603
564226	FUTSAL CLUB UNITED	8602	560985	ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	8603
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMIN	8602	561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	564744	ASSOCIATION SP. DE CRUAS	8603
545881	A.S. DU PARC DES SPORTS	8604	580660	A.S. ROMANAISE	8603
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606	581941	AC. DE FOOT YACCOUB	8603
504723	F.C. VAULX EN VELIN	8605	564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
552909	ASS JEUNESSE IRIGNY VENIERE	8605	690499	A. S.DES COUSSINETS MAHLE	8607
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJEC	8605	520878	RIS US	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
565003	A S CASA SPORTS LY	8605	560905	F.C. CLERMONT INTERNAT	8614
581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELI	8605	565030	FC JAGUAR ST ELOY LES MINES	8614
590456	LYON 6 FUTSAL	8605			



Procès-Verbal

Commission Régionale des Règlements

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation :

(Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN